

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille neuf le 20 Mars les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier MARIE

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2009

**Présents.** Monsieur MARIE Olivier, Mr PERRAULT Dominique, Madame BREMAUD Nicole, Monsieur PEIGNE Bernard, Monsieur ROUILLON Frédéric, Monsieur RACOIS Olivier, Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur GERMAIN Patrick, Madame GHIRAGOSSIAN Michèle, Madame LEFOUR Anne, Mme LE MAUFF Marie-Laure, Madame STOESSLE Monique, Monsieur NEAU Jean-André et Monsieur JANON Michel.

**Excusé.** Monsieur ALLIN Michel qui a donné pouvoir à Mr Dominique PERRAULT.

**Secrétaire.** Mr Frédéric ROUILLON  
En présence de Mme Sylvie VILLANUEVA

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 février 2009. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

✓ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 : Commune**

Après présentation et délibération, le Compte administratif et le Compte de gestion 2008 du budget de la Commune, en section de fonctionnement et en section d'investissement sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote conformément à la réglementation en vigueur

✓ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2008: Eau**

Après présentation et délibération, le Compte administratif et le Compte de gestion 2008 du budget Eau de la Commune, en section de fonctionnement et en section d'investissement sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote conformément à la réglementation en vigueur.

✓ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2008: Lotissement**

Après présentation et délibération, le Compte administratif et le Compte de gestion 2008 du budget lotissement de la Commune, en section de fonctionnement et en section d'investissement sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote conformément à la réglementation en vigueur.

✓ **Affectation du Résultat : Commune**

Le 20 Mars 2009, réuni sous la présidence de Mr Olivier MARIE,  
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2008,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Restes à réaliser 2008		Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	-213 785.84		- 78 584.18	Dépenses	1 550.00	- 57 654.18
				Recettes	22 480.00	
Fonct.	+336 504.74	249 618.51	+ 82 898.89			+ 169 785.12

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><i>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</i></b>	+ 91 200.94
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	+ 57 654.18
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	+ 112 130.94
Total affecté c/1068 :	+ 57 654.18
<b><i>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</i></b> Déficit à reporter (ligne 002)	

✓ **Affectation du Résultat : Eau**

Le 20 mars 2009, réuni sous la présidence de Mr Olivier MARIE,  
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2008,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Restes à réaliser 2008		Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	- 1 668.19		+ 11 225.84	Dépenses		+ 9 557.65
				Recettes		
Fonct.	+ 52 097.44	- 1 668.19	+ 8 596.18			+ 59 025.43

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</b>	+ 68 583.08
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	+ 59 025.43
Total affecté c/1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

✓ **Affectation du Résultat : Lotissement**

Le 20 mars 2009, réuni sous la présidence de Mr Olivier MARIE,  
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2008,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2008,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Restes à réaliser 2008		Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	- 50 491.97		+ 12 180.38	Dépenses		- 38 311.59
				Recettes		
Fonct.	+ 50 514.46		+ 56 971.42			+ 107 485.88

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</b>	+ 69 174.29
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le	

virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	+ 107 485.88
Total affecté c/1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

✓ **Vote du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2009**

Considérant les projets d'investissements à venir,  
 Considérant la baisse du produit des compensations,  
 Mr le Maire propose au conseil municipal l'augmentation de 3% du taux de la  
 taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2009 soit :

	<b>Taux votés en 2008</b>	<b>Taux 2009 proposés</b>
Taxe d'Habitation	12,37 %	12,74 %
Taxe Foncière (bâti)	15.17 %	15.63 %
Taxe Foncière (non bâti)	56,42 %	58,11 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe les taux 2009 comme suit :

Taxe d'Habitation : 12,74 %

Taxe Foncière (bâti) : 15.63 %

Taxe Foncière (non bâti) : 58,11 %

✓ **Budget Primitif 2009 : Commune**

Le Budget Primitif 2009 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Section de Fonctionnement : elle s'équilibre à 1 146 251.40 € en dépense et en recette,

Section d'investissement : elle s'équilibre à 773 536.19 € en dépense en recette.

✓ **Budget Primitif 2009 : Eau**

Le Budget Primitif 2009 de l'Eau est adopté à l'unanimité.

Section de Fonctionnement : elle s'équilibre à 186 869.84 € en dépense et en recette,

Section d'investissement : elle s'équilibre à 47 707.49 € en dépense en recette.

✓ **Budget Primitif 2009 : Lotissement**

Le Budget Primitif 2009 du Lotissement est adopté à l'unanimité.

Section de Fonctionnement : elle s'équilibre à 350 711.69 € en dépense et en recette,

Section d'investissement : elle s'équilibre à 309 711.59 € en dépense en recette.

Affiché le 23 Mars 2009,

Le Maire,

Signé  
MARIE

Séance close à Minuit